

Le CICR et ses Services

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1952)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

PREMIÈRE PARTIE

La première partie de ce rapport examinera la constitution et le fonctionnement du Comité international de la Croix-Rouge ainsi que son action en faveur des blessés et malades des forces armées, des prisonniers de guerre, des internés, et des populations civiles éprouvées par les suites du second conflit mondial ¹.

I. Le CICR et ses Services

STATUTS DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Au cours de l'année, le CICR a procédé à la refonte de ses statuts pour les mettre en complète harmonie avec les nouveaux statuts de la Croix-Rouge internationale adoptés à la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Toronto, le 5 août 1952.

Le texte, accepté par le CICR, en séance plénière, le 25 septembre 1952, est joint au présent Rapport ².

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Le 27 juin, le CICR eut à déplorer le décès de M. Edmond Boissier, membre honoraire, ancien vice-président, qui servit

¹ Par souci de concision, le Comité international de la Croix-Rouge sera désigné, dans le présent Rapport, par les lettres « CICR ».

² Voir, Annexe I, *Statuts du Comité international de la Croix-Rouge*, ci-dessous, p. 91.

la cause de la Croix-Rouge pendant vingt-cinq ans, avec une haute distinction et un profond dévouement¹.

Le Comité s'est assuré le concours de deux nouveaux membres, à savoir M. Ernest Nobs et le D^r Marcel Junod.

M. Ernest Nobs, né à Seedorf, en 1886, a été conseiller national de 1919 à 1943, président de la ville de Zurich et président du Conseil d'Etat, conseiller fédéral et président de la Confédération Suisse en 1949. Dans les grandes charges qu'il a tenues, avec le sens le plus élevé du devoir, il a toujours marqué un fidèle attachement à l'idéal de la Croix-Rouge à l'activité de laquelle il va maintenant participer directement.

Le D^r Marcel Junod est né à Neuchâtel en 1904. Il a apporté son concours au CICR pour la première fois lors du conflit d'Ethiopie. Et il n'a cessé depuis de prodiguer sur le terrain, au cours des guerres en Europe et en Extrême-Orient, une inlassable activité charitable en faveur des blessés militaires, des prisonniers de guerre et des populations civiles éprouvées².

Le 31 décembre 1952, la liste des membres du CICR était la suivante :

MM. Max Huber,	docteur en droit, ancien président de la Cour permanente de Justice internationale, <i>président d'honneur</i> (1923) ³ .
Paul Ruegger,	docteur en droit, ancien ministre de Suisse en Italie et en Grande-Bretagne, <i>président</i> (1948).
Jacques Chenevière,	docteur ès lettres h.c., <i>vice-président</i> (1919).
Martin Bodmer,	docteur en philosophie, h.c., <i>vice-président</i> (1940).

¹ Voir *Revue internationale de la Croix-Rouge*, juillet 1952, pp. 593 et 594.

² Son action fait l'objet d'un livre intitulé le « *Troisième Combattant* », préface de M. Max Huber, Payot, Lausanne, 1947.

³ Les années indiquées dans les parenthèses désignent les dates de nomination des membres du CICR.

- MM. Ernest Gloor, docteur en médecine, *vice-président* (1945).
- Léopold Boissier, docteur en droit, professeur à l'Université de Genève, ancien secrétaire général de l'Union interparlementaire, *vice-président* (1946).
- M^{lle} Lucie Odier, ex-chef du Service des Infirmières-visiteuses de la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse (1930).
- MM. Carl-J. Burckhardt, docteur en philosophie, ancien ministre de Suisse en France (1933).
- Edouard Chapuisat, docteur ès lettres h.c. (1938).
- Alec Cramer, docteur en médecine, colonel-médecin (1938).
- René van Berchem, docteur en droit, banquier (1946).
- Paul Carry, docteur en droit, professeur à l'Université de Genève (1946).
- Edmond Grasset, docteur en médecine, professeur à l'Université de Genève et directeur de l'Institut d'Hygiène (1946).
- †Claude Du Pasquier, docteur en droit, colonel divisionnaire, professeur aux Universités de Genève et Neuchâtel (1947)¹.
- Henri Guisan, général, ancien commandant en chef de l'armée suisse (1948).
- Alfredo Vannotti, docteur en médecine, professeur à l'Université de Lausanne (1949).

¹ Nous avons le grand regret de mentionner le décès du colonel Claude Du Pasquier, survenu le 22 janvier 1953. La *Revue internationale de la Croix-Rouge* (n° 410, pp. 147 et 148) a publié un article rappelant la carrière du défunt et ses éminents services.

- M. Rodolfo Olgiati, ancien directeur du Don suisse (1949).
- M^{lle} Marguerite van Berchem, ex-chef de Service à l'Agence centrale des prisonniers de guerre (1951).
- MM. Frédéric Siordet, avocat, conseiller du CICR depuis 1943 (1951).
- Ernest Nobs, ancien conseiller fédéral et président de la Confédération suisse (1952).
- Marcel Junod, docteur en médecine, ancien délégué du CICR (1952).

CONSEIL DE LA PRÉSIDENTENCE

Le Conseil de la Présidence a pris, dans l'intervalle des réunions du CICR, toutes décisions urgentes.

La composition du Conseil a été la suivante en 1952 :

M. Paul Ruegger, président du CICR, *président* ; MM. Jacques Chenevière et Martin Bodmer, M. le D^r Ernest Gloor, M. Léopold Boissier, vice-présidents du CICR, MM. René van Berchem et Rodolfo Olgiati, *membres*.

DIRECTION CENTRALE

Au cours de l'année, les trois éléments de la direction ont continué de fonctionner sous la responsabilité des deux directeurs, MM. R. Gallopin, directeur exécutif, et J. Pictet, directeur des affaires générales. C'est ainsi que M. D. de Traz, directeur exécutif-adjoint et M. E. de Bondeli, sous-directeur, ont assumé respectivement la direction de la *Division exécutive* et de la *Division administrative*, sous la responsabilité de M. R. Gallopin, et que M. C. Pilloud, à qui le Comité a conféré le titre de sous-directeur, a pris part à la direction de la *Division des affaires générales*, sous la responsabilité de M. J. Pictet.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Le secrétaire général, M. J. Duchosal, a, comme par le passé, assuré la liaison du CICR avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge¹, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et les Organisations internationales. En outre, il s'est occupé de la préparation de la XVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

PERSONNEL

L'effectif du personnel a sensiblement diminué par rapport à l'année précédente.

Au 31 décembre 1952, il s'élevait à 301 personnes dont 252 à Genève, contre respectivement 331 et 275 personnes au 1^{er} janvier précédent².

Le chiffre des collaborateurs bénévoles, en diminution de 14, était de 47 personnes, dont 10 à Genève. Il est juste de souligner la grande importance de leur concours pour le CICR, lequel n'a eu qu'à se féliciter de leur travail et de leur dévouement.

Devant la hausse persistante du coût de la vie, le CICR a décidé d'allouer au personnel une indemnité de 5% des salaires de base à dater du 1^{er} octobre 1952.

Le Service social, créé en faveur du personnel du CICR, a été très actif, donnant suite aux demandes de toutes les personnes dont la situation réclamait une aide morale ou matérielle. Le travail de l'assistante sociale a été considérable.

MOUVEMENT DE LA CORRESPONDANCE

Du premier janvier au 31 décembre 1952, le CICR a enregistré, au siège, à Genève, 208.629 lettres, cartes et télégrammes. Voici les chiffres, à l'arrivée et au départ :

¹ Rappelons que l'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » comprend toujours les Sociétés du Croissant-Rouge comme du Lion et Soleil Rouges.

² On sait qu'à fin mars 1945, le total général était de 3659 personnes dont 1752 bénévoles.

Courrier reçu	102.339
Courrier expédié	<u>106.290</u>
Ensemble	208.629

La correspondance des Délégations n'est pas comprise dans ces chiffres. En outre, les précisions utiles, relatives au courrier de l'Agence centrale des prisonniers de guerre — volume et répartition par Services — sont données dans le compte rendu des activités de l'Agence centrale ¹.

DÉLÉGATIONS

Grâce au concours de ses délégués, le CICR a pu maintenir, effectivement, dans 32 pays, le réseau de ses représentations.

En *Afrique*, notamment en Egypte ², en Libye, au Maroc, dans l'Union Sud-africaine, en Afrique centrale britannique, les délégués du CICR ont coopéré avec les administrations et Croix-Rouges locales.

En *Amérique latine*, les huit délégués du CICR ont entretenu les meilleurs rapports de travail avec les Gouvernements et Sociétés nationales. Ils ont fait œuvre utile spécialement en ce qui concerne la diffusion et la ratification des Conventions de Genève et dans le domaine de l'assistance aux réfugiés et apatrides.

En *Asie*, les délégations du CICR en Indochine et en Corée ont poursuivi inlassablement leur activité humanitaire ³. En Indonésie, en liaison avec la Société nationale de la Croix-Rouge, le délégué du CICR à Djakarta s'est préoccupé du sort des prisonniers de guerre des Moluques du Sud, de l'île de Nusakambangan, et des réfugiés de l'île de Céram ; il a visité les territoires

¹ Voir, chapitre VI, ci-dessous, p. 41.

² Voir, *Deuxième Partie*, chapitre II, *Egypte*, p. 50.

³ On trouvera à cet égard, toutes les indications utiles dans la *Deuxième Partie* de ce rapport, au chapitre III, *Indochine*, p. 52 et au chapitre IV, *Corée*, p. 54.

du centre de Java et la région de Bandoeng. Les délégués du CICR à Ceylan, à Hongkong, au Japon, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande ont continué à collaborer étroitement avec les Autorités et Sociétés de Croix-Rouge dans ces pays.

Au *Moyen-Orient*¹, un représentant du CICR a rendu visite aux Gouvernements et Sociétés nationales en Irak, Iran, Jordanie, Syrie. Ce délégué a assumé diverses activités découlant du conflit palestinien, notamment l'échange de nouvelles familiales entre les Pays arabes et Israël, les enquêtes sur les disparus, les visites à certaines catégories de détenus civils ; quelques-unes de ces activités ont été reprises dans le courant de 1952 par les Croissants-Rouges égyptien et jordanien. Dans tous ces pays, ainsi qu'au Liban et en Israël, il a effectué des démarches tendant à assurer la protection juridique et l'octroi de titres de voyage aux réfugiés et aux apatrides.

En *Europe*², l'activité de la délégation de Berlin et des deux délégués itinérants du CICR dans la République fédérale allemande a été marquée par un effort soutenu dans le domaine du regroupement des familles, du rapatriement des enfants, des actions de secours en faveur des réfugiés et des invalides de guerre, de l'assistance médicale antituberculeuse en faveur des populations civiles éprouvées par la guerre et ses suites, et des visites des lieux de détention d'ex-membres de la Wehrmacht. En Autriche, le délégué du CICR s'est activement occupé du regroupement des familles et des enfants appartenant aux minorités ethniques allemandes originaires d'Europe centrale et orientale, ainsi que de l'assistance à diverses catégories de la population civile de Vienne, de rapatriés de Yougoslavie, d'aveugles de guerre et d'enfants. En Grèce³, la délégation du CICR a distribué, dans le cadre d'une action générale en faveur de la population, des secours de vivres, médicaments et vêtements ; elle a continué son action médicale antituberculeuse et

¹ Voir, *Troisième Partie*, chapitre II, ci-dessous, p. 75.

² Voir, *Première Partie*, ci-dessous, chapitre II, p. 26 ; chapitre III, p. 28 ; chapitre IV, pp. 30, 34, 35.

³ Voir, *Deuxième Partie*, chapitre I, ci-dessous, pp. 47 à 49.

elle a fourni des prothèses chirurgicales à des amputés. En outre, les visites des camps de détenus politiques ont eu lieu comme les années précédentes. En Espagne, le délégué du CICR a effectué avec succès de nombreuses interventions en faveur des réfugiés et des apatrides ¹. En France, en Grande-Bretagne et en Italie, les délégations du CICR ont maintenu des contacts avec les Gouvernements et collaboré étroitement avec les Sociétés nationales de ces trois pays.

En *Océanie*, les deux délégués du CICR, l'un en Australie et l'autre en Nouvelle-Zélande, ont apporté leur assistance aux réfugiés et apatrides, en collaboration avec les Sociétés nationales intéressées.

Voici la liste des représentants du CICR, au 31 décembre 1952 :

AFRIQUE

Afrique du Sud. — PRÉTORIA : M. Henri-Philippe Junod.
Algérie. — BIRKADEM (Alger) : M. Roger Vust.
Maroc. — CASABLANCA : M. Camille Vautier.
Afrique centrale britannique ². — RUSAPE : M. G. C. Senn.

AMÉRIQUE

Argentine et Amérique latine (à l'exception des Etats figurant ci-dessous).
BUENOS-AIRES : MM. Jacques de Chambrier et Jean-Pierre Roulet.
Bolivie. — LA PAZ : M. Pabro Gacon.
Brésil. — RIO DE JANEIRO : M. Eric Haegler.
Colombie. — BOGOTA : M. Adolphe Pestalozzi.
Mexique. — MEXICO : M. Alfred Behn.
Pérou. — LIMA : M. Max Reiser.
Vénézuéla. — CARACAS : M. Robert Moll.

ASIE

Ceylan. — COLOMBO : M. Conrad-Henri Tuetsch.
Corée. — D^r Otto Lehner ; MM. Nicolas Burckhardt et Georges Hoffmann.

¹ Voir, *Première Partie*, chapitre IV, ci-dessous, p. 30.

² Nyassaland, Rhodésie du nord et Rhodésie du sud.

Hong-Kong. — HONG-KONG : M. Paul Blattmann.
Indochine. — SAIGON : M. André Durand.
Indonésie. — DJAKARTA : M. Jean Munier.
Japon. — TOKIO : M. Harry Angst.
Liban-Syrie. — BEYROUTH : M. Georges Burnier.
Malaisie. — SINGAPOUR : M. Heinrich Pfrunder.
Philippines. — MANILLE : M. Joseph Bessmer.
Thaïlande. — BANGKOK : MM. Werner Salzmänn, Karl Laupper,
E. Dickenmann.

EUROPE

Allemagne : BERLIN et BAD-KREUZNACH : MM. François Ehrenhold
et Denis Favre.
Autriche. — VIENNE : M. Guido JOUBERT.
Espagne. — MADRID : M. Eric Arbenz.
France. — PARIS : M. William Michel et D^r Jacques de Morsier.
Grande-Bretagne. — LONDRES : M. Henry Wasmer.
Grèce. — ATHÈNES : M. Adrien Lambert.
Italie. — GÈNES : M. Léo Biaggi de Blasys. — NAPLES : D^r Paul
Burkhard.

OCÉANIE

Australie. — NEDLANDS (Perth) : M. Hans Schweizer.
Nouvelle-Zélande. — AUCKLAND : M. Léon Bossard.

Sur les trente-huit représentants du CICR dans le monde,
trente et un assument cette activité sans recevoir de rémunération.

FINANCEMENT DU CICR

La situation financière du CICR à fin décembre 1952, ses
dépenses et recettes en 1952 ainsi que les prévisions pour 1953,
font l'objet des Tableaux suivants :

- Tableau I. Bilan du CICR au 31 décembre 1952.
- Tableau II. Compte général des dépenses et des recettes en 1952.
- Tableau III. Contributions versées au CICR, en 1952, par les Gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;
- Tableau IV. Etat résumé des prévisions de dépenses et de recettes en 1953.
- Tableau V. Mouvement des Réserves et Provisions en 1952.

Une Société fiduciaire officiellement agréée¹ a procédé à la vérification des comptes annuels du CICR ainsi qu'en fait foi l'attestation figurant au bas du *Tableau I*.

Situation à fin décembre 1952.

A. Fonds généraux du CICR (Réserves et Provisions).

Il ressort du *Tableau II* que les recettes du CICR en 1952 n'ont permis de couvrir que partiellement les dépenses courantes de cet exercice. En conséquence, le déficit de 1952 s'ajoute à celui de 1951 qui avait été reporté à nouveau. L'ensemble, soit fr. 5.708.345,85, a dû être compensé à fin 1952 par des prélèvements équivalents sur les fonds généraux du CICR.

Le CICR souhaite que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les Gouvernements, veuillent bien s'inspirer des Résolutions 8 de la XVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge de 1948 à Stockholm et 11 (Acte final) de la Conférence diplomatique de 1949, à Genève, afin de résoudre, par leurs contributions annuelles, le problème du financement régulier du CICR.

B. Fonds pour actions de secours.

Le solde créancier du compte général des actions de secours à fin décembre 1952 s'élève à fr. 1.158.082,45 (*Tableau I*, Engagements), montant auquel viendra s'ajouter le produit de la collecte 1952 du CICR en Suisse qui, arrêté en janvier 1953, atteint fr. 872.444,19. C'est avec une grande satisfaction que le CICR a enregistré ce résultat. Constamment sollicité de secourir dans les divers pays du monde des détresses pitoyables, il tient à exprimer ici, à tous les donateurs, ses remerciements pour la générosité et la confiance qu'ils ne cessent de témoigner à son œuvre.

¹ La Société fiduciaire Romande OFOR S.A. à Genève.

TABLEAUX I - II - III - IV - V

(Situation financière et budgétaire du CICR
au 31 décembre 1952)

BILAN DU CICR AU

ACTIF

	Fr.	Fr.
DISPONIBLE ET RÉALISABLE		
Espèces en caisse	25.547,61	
Avoirs en comptes de chèques postaux	41.496,13	
Avoirs auprès de banques suisses	1.492.984,31	
Avoirs en monnaies étrangères	17.519,18	
Titres de fonds publics et autres valeurs déposés à la Banque nationale suisse	11.534.224,35	
		13.111.771,58
FONDS ENGAGÉS		
Avances de fonds aux délégations et aux délégués du CICR à l'étranger	336.225,30	
Sociétés nationales de la Croix-Rouge, Gouvernements et Organisations officielles	777.404,29	
Débiteurs divers, avances de fonds et frais à récupérer	211.888,37	
Actif transitoire (frais payés d'avance).	157.194,93	
Stocks de spécialités pharmaceutiques destinées à des secours	47.894,33	
		1.530.607,22
STOCKS DE RÉSERVES.		242.538,50
AUTRES POSTE DE L'ACTIF (pour mémoire)		
Participation au capital de la Fondation pour l'organisation de transports de Croix-Rouge	1,—	
Matériel et mobilier	1,—	2,—
COMPTE D'ORDRE		
Avance au Fonds de Prévoyance du personnel du CICR (à amortir en 19 ans)		1.256.766,24
Total		<u>16.141.685,54</u>
Débiteur pour cautionnement (voir ci-contre garantie en faveur de la Fondation pour l'organisation de transports de Croix-Rouge)		<u>400.000,—</u>

Tableau I

31 DÉCEMBRE 1952¹

PASSIF

	Fr.	Fr.
ENGAGEMENTS		
Compte général des actions de secours	1.158.082,45	
Collecte en Suisse (chiffre provisoire)	846.610,39	
Délégations et délégués du CICR à l'étranger	18.117,35	
Sociétés nationales de la Croix-Rouge, Gouvernements et Organisations officielles	173.271,79	
Créditeurs divers et passif transitoire	640.242,29	
Prêt de la Confédération suisse	3.000.000,—	
		5.836.324,27
RÉSERVES ET PROVISIONS (voir tableau V)		
Réserve pour action en cas de conflit	5.000.000,—	
Fonds de garantie	3.000.000,—	
Réserve pour risques généraux	806.056,53	
Provision d'amortissement des stocks de réserve	242.538,50	
		9.048.595,03
COMPTE D'ORDRE		
Fonds alloués au Fonds de Prévoyance du personnel du CICR (à restituer à la Réserve pour risques généraux)		1.256.766,24
Total		16.141.685,54
Garantie en faveur de la Fondation pour l'organisation de transports de Croix-Rouge		400.000,—

¹ Tous les comptes et bilans ont été vérifiés par la Société Fiduciaire Romande OFOR S.A. à Genève, dont le rapport a été publié par la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, avril 1953, pp. 338 à 341.

COMPTE GÉNÉRAL DES
DU CICR

DÉPENSES

	Concerne exercice 1952	Concerne exercices antérieurs	Total
	Fr.	Fr.	Fr.
FRAIS GÉNÉRAUX À GENÈVE			
Traitements et salaires.	2.086.647,50	375,—	2.087.022,50
Charges sociales et assurances	527.091,22	324,50	527.415,72
Ports, télégrammes, téléphone	77.303,46	269,05	77.572,51
Installations et fournitures générales	160.854,35	6.065,38	166.919,73
Pare automobile.	48.576,53	—	48.576,53
Frais de réception et de voyages en Suisse	42.251,20	5.089,50	47.340,70
Autres dépenses, indemnités pour travaux divers et consultations, frais de contrôle et de révision des comptes, assurances diverses, etc.	89.520,90	379,75	89.900,65
FRAIS PARTICULIERS			
Publications, information.	197.113,44	1.666,50	198.779,94
Indemnités pour frais des Membres du Conseil de la Présidence.	54.561,—	—	54.561,—
Conférences et réunions Croix-Rouge	28.332,10	105,—	28.437,10
Missions de Genève et stages de délégués étrangers	92.137,74	—	92.137,74
MISSIONS A L'ÉTRANGER			
Traitements et assurances des délégués en mission	236.659,45	—	236.659,45
Entretien et voyages.	202.011,08	—	202.011,08
Frais généraux	271.801,26	—	271.801,26
<i>Total des dépenses</i>	4.114.861,23	14.274,68	4.129.135,91
Virement de la Réserve pour risques généraux de l'excédent des recettes en 1952 concernant des exercices antérieurs		356.568,84	356.568,84
Report du déficit de l'exercice 1951 (amorti à fin 1952)	—	3.129.097,31	3.129.097,31
Total général	4.114.861,23	3.499.940,83	7.614.802,06

Tableau II

DÉPENSES ET DES RECETTES
AU 31 DÉCEMBRE 1952

RECETTES

	Concerne exercice 1952	Concerne exercices antérieurs	Total
	Fr.	Fr.	Fr.
CONTRIBUTIONS ET DONNS DESTINÉS AU FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE			
Contributions de Sociétés nationales de la Croix-Rouge	297.990,50	21.700,12	319.690,62
Contributions de Gouvernements	966.404,52	235.882,45	1.202.286,97
Dons divers	68.381,56	757,70	69.139,26
REVENUS DE PLACEMENTS DE CAPITAUX			
Revenus de fonds publics et intérêts de banques	66.915,55	19.787,80	86.703,35
Revenus de la Fondation en faveur du CICR	27.903,05	—	27.903,05
RÉCUPÉRATIONS ET RECETTES DIVERSES			
Récupérations.	53.973,42	75.810,—	129.783,42
Autres recettes	54.044,09	16.905,45	70.949,54
<i>Total des recettes</i>	1.535.612,69	370.843,52	906.456,21
PRÉLÈVEMENTS SUR LE FONDS DE GARANTIE ET LA RÉSERVE POUR RISQUES GÉNÉRAUX			
Amortissement du déficit de l'exercice 1951		3.129.097,31	5.708.345,85
Amortissement du déficit de l'exercice 1952	2.579.248,54		
<i>Total général</i>	4.114.861,23	3.499.940,83	7.614.802,06

N.B. — Le produit de la Collecte 1952 du CICR en Suisse, arrêté en janvier 1953, a été affecté à cette date au compte général des actions de secours. — Voir Tableau I (Bilan, Engagements) ci-dessus, p. 17, le chiffre provisoire de cette collecte et page 14 le chiffre définitif.

Tableau III

CONTRIBUTIONS AU FINANCEMENT RÉGULIER DU CICR
VERSÉES EN 1952 PAR LES GOUVERNEMENTS
ET LES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE

PAYS	pour 1952		pour exercices antérieurs	
	Gouverne- ments	Croix- Rouges	Gouverne- ments	Croix- Rouges
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Afrique du Sud	48.760,—	14.526,—		
Albanie		360,—		720,—
Arabie Séoudite	8.600,—			
Australie	9.714,87	25.680,—		
Autriche	8.450,—			
Belgique		2.500,—		
Birmanie				1.920,—
Brésil	3.307,70			
Canada	110.375,—	32.737,50		
Ceylan	3.055,—			
Chili		2.260,—		
Colombie	15.000,—	2.000,—		
Costa-Rica		480,—		
Danemark	10.000,—	2.000,—		
Equateur	1.085,—	600,—		750,—
Espagne				2.500,—
Etats-Unis		109.125,—		
Ethiopie		1.080,—		
Finlande	8.000,—	5.000,—	10.000,—	
France			66.000,—	
Grande-Bretagne		24.460,—	48.920,—	
Rhodésie du Nord	2.129,75			
Rhodésie du Sud	3.046,25			
Grèce		2.280,—	10.000,—	
Guatémala		600,—		
Haïti		480,—		480,—
Inde		1.351,25	45.642,45	
Indonésie	15.000,—		15.000,—	
à reporter:	246.523,57	227.519,75	195.562,45	6.370,—

PAYS	pour 1952		pour exercices antérieurs	
	Gouvernements	Croix-Rouges	Gouvernements	Croix-Rouges
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Report:	246.523,57	227.519,75	195.562,45	6.370,—
Irak		2.160,—		
Iran		460,30		
Irlande		1.560,—		
Islande		500,—		
Japon				11.800,—
Jordanie		120,—		
Liban	2.991,60	840,—		
Liechtenstein	2.500,—			
Luxembourg	1.000,—	600,—	1.000,—	
Mexique	25.000,—			
Norvège	10.000,—	3.000,—		
Nouvelle-Zélande		6.024,60		
Nyassaland				
Pakistan				
Paraguay		480,—		
Pays-Bas		20.000,—		
(contribution spéciale).	115.000,—	11.000,—		
Pérou				2.150,—
Philippines		3.840,—		
Portugal	10.000,—			
République Dominicaine		600,—		
Salvador		132,—		
Suède			25.320,—	
Suisse	500.000,—			
Syrie		1.560,—		
Thaïlande.		1.355,85		1.380,12
Turquie	46.389,35	11.888,—		
Vénézuéla.		4.350,—		
Yougoslavie.	7.000,—		14.000,—	
	966.404,52	297.990,50	235.882,45	21.700,12

N.B. — Ce tableau ne fait pas état des contributions annuelles parvenues après la date du 31 décembre. Il convient toutefois de mentionner qu'au moment où paraît ce rapport, les gouvernements des pays suivants :

Belgique — Birmanie — France — Grèce — Inde — Iran — Jordanie — Nouvelle-Zélande — Nyassaland — Pakistan ont versé ou annoncé leur contribution au titre de l'exercice 1952.

Il en sera tenu compte dans un prochain rapport.

RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS DES DÉPENSES

	Prévisions de dépenses pour 1953	(pour comparaison) dépenses effectives au titre de l'exercice 1952
	Fr.	Fr.
FRAIS GÉNÉRAUX À GENÈVE		
Traitements et salaires.	1.861.300,—	(2.086.647,50)
Charges sociales et assurances	559.700,—	(527.091,22)
Ports, télégrammes, téléphone	81.000,—	(77.303,46)
Installations et fournitures générales	145.100,—	(160.854,35)
Parc automobile.	54.600,—	(48.576,53)
Frais de réception et de voyages en Suisse	32.800,—	(42.251,20)
Autres dépenses	61.800,—	(89.520,90)
FRAIS PARTICULIERS		
Publications, information.	206.300,—	(197.113,44)
Indemnités pour frais des Membres du Conseil de la Présidence	54.600,—	(54.561,—)
Conférences et réunions Croix-Rouge	28.000,—	(28.332,10)
Missions de Genève et stages de délégués étrangers	170.000,—	(92.137,74)
MISSIONS A L'ÉTRANGER		
Traitements et assurances des délégués	137.900,—	(236.659,45)
	3.393.100,—	

N.B. — Les besoins financiers du CICR en 1953 ont été examinés avec la plus grande attention. Il est évident que si des événements l'obligeaient à de nouvelles interventions dans le courant de l'année, le CICR serait obligé de réviser ses prévisions, qui ont été comprimées dans toute la mesure du possible.

Tableau IV

ET DES RECETTES DU CICR EN 1953

	Prévisions de recettes pour 1953
	Fr.
CONTRIBUTIONS ET DONS DESTINÉS AU FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE	
Contributions de Sociétés nationales de la Croix-Rouge	287.000,— *
Contributions de Gouvernements	1.062.000,— **
Dons divers	320.000,—
REVENUS DE PLACEMENTS DE CAPITAUX	
Revenus de fonds publics et intérêts de banque	61.000,—
Revenus de la Fondation en faveur du CICR	28.000,—
RÉCUPÉRATIONS ET RECETTES DIVERSES	
Récupérations	28.000,—
Autres recettes	70.000,—
Ensemble	1.856.000,—
Le déficit de 1953 ressortirait ainsi à	1.537.100,—
	3.393.100,—

* Prévisions basées sur la somme des contributions reçues des Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour 1952.

Déduction faite d'une contribution spéciale de fr. 11.000,—.

** Prévisions basées sur la somme des contributions versées ou promises par les Gouvernements pour 1952

Tableau V

MOUVEMENT DES RÉSERVES ET PROVISIONS EN 1952

	Mouvement en 1952		Soldes créditeurs
	Débit	Crédit	
RÉSERVE POUR RISQUES GÉNÉRAUX :			
Solde au 1 ^{er} janvier 1952		2.884.889,06	
Versements du Gouvernement de la République fédérale allemande, à titre de remboursement partiel de frais encourus par le CICR dans le cadre de ses activités en faveur des ressortissants allemands		1.270.098,80	
Virement de l'excédent des recettes en 1952 concernant des exercices antérieurs		356.568,84	
Divers		2.845,68	
Transfert du Fonds de garantie		2.000.000,—	
PRÉLÈVEMENT POUR :			
Amortissement du déficit de l'exercice 1951	3.129.097,31		
Amortissement du déficit de l'exercice 1952	2.579.248,54		
	5.708.345,85	6.514.402,38	806.056,53
Fonds de garantie (après transfert à la Réserve pour risques généraux, ci-dessus, de fr. 2.000.000,—)			3.000.000,—
Réserve pour action en cas de conflit			5.000.000,—
Prévision d'amortissement des stocks de réserve (valeur des stocks de réserve de fournitures diverses constitués en 1951 et 1952)			242.538,50
Total, comme ci-dessus			9.048.595,03